

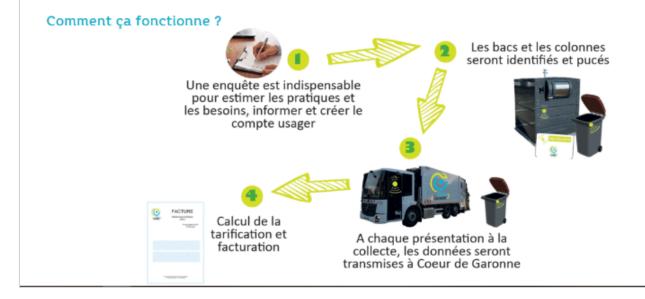
LA TARIFICATION INCITATIVE

C'EST QUOI LA TARIFICATION INCITATIVE

C'est une tarification éco-responsable

La tarification incitative vient remplacer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). C'est un mode de facturation du service public d'élimination des déchets ménagers calculé sur le service rendu, comme le gaz, l'électricité ou l'eau.

Le principe est simple : Je paye pour ce que je jette dans ma poubelle d'ordures ménagères. Mes habitudes de consommation vont influer sur mon nombre de levée, plus je jette plus je paye. Cette tarification a pour objectif d'inciter à adopter des pratiques plus vertueuses (amélioration du geste de tri, pratique du compostage...)



Pour plus d'informations voir le site de la communauté des communes:

https://www.cc-coeurdegaronne.fr/tarification-incitative/

A compter du 1° avril, l'organisation des collectes est modifiée, voir le calendrier ci-dessous:

- les OM "couvercle bordeaux" seront collectées le mardi tous les 15 jours



- les RECYCLABLES "couvercle jaunes" seront collectés le mercredi tous les 15 jours

voir le calendrier ci-dessous :





RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS



LES DÉCHETS VERTS NE SONT PLUS COLLECTES

Ci-après un guide pour vous apporter des solutions pour un jardin "zéro déchet". N'hésitez pas à le consulter en cliquant sur le lien ci-dessous!

- Mon jardin zéro déchet
- Le guide du compostage

https://www.cc-coeurdegaronne.fr/ environnement/dechets-verts/



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS



La collecte à BOUSSENS est effectuée le **PREMIER MARDI** de chaque mois.

Ces objets doivent être déposés devant votre porte **le matin même** du ramassage. En aucun cas, vous ne devez laisser ces objets sur la voie publique pendant plusieurs jours.

LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE

Située Z.I. de Bordegrosse (à côté du Mac Donald de Cazères)

Accès autorisé sur présentation d'une carte individuelle délivrée à la Mairie.

Se munir de:

- un justificatif de domicile récent
- la carte grise de son véhicule

Pour toutes questions : 05.61.91.94.96.

https://www.cc-coeurdegaronne.fr/environnement/decheteries/

Ces déchets doivent être triés et répartis dans les contenants spécifiques afin de permettre une valorisation maximale des matériaux. Les panneaux de signalisation sur site et les indications des agents de déchèterie doivent être suivis.



Les agents de déchèteries sont là pour vous accompagner et assurer ainsi un meilleur tri de vos déchets.

Merci de respecter leurs consignes et conseils.